

— Encore un remarquable ouvrage qui échappe aux presses de la province, encore un de ses enfants qui va, contre son gré, chercher le soleil de la capitale pour faire rayonner au loin et son œuvre et son nom. M. Victor de la Prade, notre collaborateur et notre ami, vient de trouver, à Paris, chose difficile et rare aujourd'hui! un éditeur pour un poème philosophique, intitulé : *Psyché*. M. Jules Labitte le publiera en un volume pareil à ceux de la collection Charpentier. Nous en donnerons un fragment dans notre prochain numéro. Cette production doit classer notre concitoyen au premier rang des poètes et des penseurs. Nous regrettons seulement pour notre ville qu'un pareil livre n'ait pas pu voir le jour à Lyon. Mais, hélas! c'est une nécessité pour le succès d'aller chercher la publicité de la capitale. Cette concentration de toutes choses sur un point, cette centralisation qui a été pour la France une cause de grandeur, pourrait bien devenir plus tard une cause de ruine pour les arts et les lettres. En attendant, il faut la subir, et user de Paris comme d'un vaste bazar où chacun doit apporter sa marchandise, s'il veut qu'elle se répande par le monde. Seulement, si c'est le lieu où l'on doit vendre, ce n'est pas celui où l'on doit fabriquer. La littérature faite à Paris, pour nous servir d'une comparaison un peu triviale, est aussi sincère que le vin qui s'y manipule. Laissons mûrir nos œuvres sur les côtes de la Bourgogne, ou de la Provence, ou du Lyonnais, et n'allons à Paris que, comme les maraîchers et les laitiers, pour y vendre nos denrées. Ce n'est que là que l'on peut crier un encan de manière à être entendu de tous les points de l'Europe.

Indépendamment des poèmes et des fragments dont M. de la Prade a enrichis cette *Revue*, nous lui connaissons d'autres ouvrages qui, sans doute, verront plus tard le jour, tels que le poème d'*Eleusis* que la *Revue des deux mondes* doit bientôt nous apporter. Le légitime succès que quelques-uns ont obtenu déjà sera certainement sanctionné par celui qui leur est réservé sur une plus vaste scène.

— Un avoué, M. Pinet, de Ternay, a laissé en mourant un testament dont les clauses bizarres ont causé une assez grande surprise ailleurs que dans sa famille pour que nous en parlions ici. M. Laity, jeune officier condamné à plusieurs années de prison pour la publication des *Idées napoléoniennes* a été institué héritier universel des revenus annuels de toute la fortune de M. Pinet. Ils s'élèvent, dit-on, à 20,000 fr. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que M. Laity était personnellement inconnu du testateur, et qu'à la mort de M. Laity le capital doit être partagé entre tous les membres collatéraux